



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Compte-rendu de la séance du 07 juin 2022

Etaient présents :

CHEVALIER Jacques
DUFOUR Pierre
GAILLARD Hervé

GRIZARD Jean
MARTIN Robert
MONAIN Emmanuel

RICHARD Patrick
ZOBERI Mansour

Etaient excusés :

BEIGNE-BONNIEL Maud
CLIVIO-FONTANY Karen
DURANEL Grégoire

JOUSSEAU Dominique
PAUL Béatrice
VOET Sébastien

VULIN Gilles

ORDRE DU JOUR

1. Élection du président du conseil de développement
2. SCoT- Aménagement du territoire : quelles règles devront s'appliquer dans les années à venir ?
3. Politiques contractuelles : quelles subventions pour les projets de notre territoire ?

Christine Robin, présidente du PETR, introduit la réunion. Elle remercie vivement les participants, mais regrette qu'ils ne soient pas plus nombreux. Elle constate que les instances de concertation ne fonctionnent pas correctement, par manque de motivation de leurs membres, notamment depuis la crise sanitaire.

1 - ELECTION DU PRÉSIDENT :

Un seul candidat se présente : Robert Martin. Le vote a lieu à mains levées avec l'accord des participants.

Le président est élu à l'unanimité des membres présents.

2 - SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - ÉTAT D'AVANCEMENT :

L'avis du conseil de développement sera demandé sur le SCoT, quand les documents seront finalisés.

Une question est posée sur le nombre de logements autorisés à l'horizon 2040. Comment les chiffres ont-ils été calculés ? Il est précisé que la croissance démographique a été répartie de façon différente suivant les secteurs du Mâconnais Sud Bourgogne : si la croissance démographique moyenne fixée est de +0,6% /an, elle va de +0,35% dans certains territoires ruraux, à +1% dans d'autres. C'est en fonction de ces taux de croissance que le nombre de logements à construire et à aménager a été calculé.

La mise en œuvre du SCoT suppose un changement de mode de construire et d'habiter : cela risque de perturber les habitudes de ces dernières années où l'habitat individuel sur une surface de terrain conséquente était recherché. Il faut ainsi revenir à la construction de maisons accolées plutôt que de maisons individuelles au centre de la parcelle. Les formes anciennes montrent beaucoup d'exemple de ce type, comme les maisons de vigneron.

On constate que l'aménagement de la zone commerciale du sud de l'agglomération de Mâcon n'a pas été optimal : le SCoT doit limiter la poursuite de ce type d'urbanisation.

Il faut par exemple prendre l'habitude de mutualiser les parkings entre plusieurs commerces.

En matière de logements, le maintien à domicile des personnes âgées est une question qui prend de l'ampleur ; Cela suppose par exemple de construire ou aménager des logements de plain pieds.

Sue recherche les particuliers quand ils choisissent un logement ? La proximité du lieu de travail et des loisirs, un cadre de vie qui correspond à l'identité du territoire, un habitat de qualité, Il faut mieux comprendre les motivations des habitants.

La modification des formes urbaines se traduit par un retour vers les villes et leur centre, la densification, la prise en compte du changement climatique.

Il semble manifeste que des habitants des grandes métropoles (Lyon et Paris en particulier) sont venus habiter le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne suite à la pandémie de COVID 19 et au développement du télétravail. Mais on peut se demander si ce mouvement se poursuit aujourd'hui, alors que le coût des déplacements ne cesse de croître.

On constate que certains centres de village sont largement inhabités et se dégradent. Il pourrait être opportun de détruire certains bâtiments délabrés afin d'en reconstruire des neufs qui répondent mieux aux attentes actuelles de la population.

Mais le coût de la construction sur un terrain vierge reste inférieur au travail sur l'existant ? Il est indispensable de faire évoluer les circuits de financement afin de permettre de rénover ou de reconstruire dans les centralités.

La reconstruction dans les villages ne doit pas se faire au détriment de la qualité du patrimoine bâti. Cette qualité contribue en effet fortement à l'attractivité des villages du Mâconnais Sud Bourgogne, notamment pour les touristes.

La reconversion des zones d'activités économiques pose également question, car l'aménagement de friches et leur dépollution coûte très cher.

Il faut chercher à maintenir la vie locale.

En matière de commerces, la crise sanitaire a accéléré les évolutions en cours. Ainsi, de plus en plus de personnes préfèrent utiliser les drive plutôt que de fréquenter les grandes surfaces. Les grandes zones commerciales ne fonctionnent plus.

L'e-commerce a encore affaibli le commerce traditionnel. Ce nouveau mode de consommation pose la question d'une augmentation des déplacements et de l'implantation d'entrepôts logistiques, avec ses conséquences sur la qualité des paysages et sur la consommation foncière.

Il serait nécessaire de rapprocher les commerces de la population, par exemple en ré-implantant des commerces dans les villages. C'est aussi une manière de répondre aux besoins des personnes âgées qui habitent la campagne. L'idéal est de concentrer un commerce offrant des produits variés et des services à la population en un même lieu.

3 - LES POLITIQUES CONTRACTUELLES :

La question du lien entre les subventions européennes présentées et le fonds social européen (FSE) est posée. Ces fonds n'interviennent pas dans les mêmes domaines : le FSE s'intéresse à des projets en lien avec l'emploi, la formation et l'insertion, tandis que le FEADER cherche à développer les territoires ruraux.

Francky Sabot précise que le but est d'obtenir un maximum de subventions pour notre territoire.

Robert Martin demande si les 30% prévus pour le thème du changement climatique sont un plafond. Francky répond qu'on peut conserver 2 axes seulement et mettre plus que les parts prévues sur chaque axe, on a une marge de manœuvre.

Robert Martin : "On parle d'accueillir les entreprises sur des friches industrielles. Attention de ne pas consacrer ces friches au photovoltaïque, sous peine de ne plus pouvoir accueillir d'entreprises". P. Dufour ajoute que si les friches sont réhabilitables, elles doivent aller aux entreprises. Si non, au photovoltaïque.

Christine Robin précise qu'aujourd'hui, il y a une conscience politique de la nécessité de changer nos paradigmes. La question est celle du financement. Comment allons-nous financer ? Si l'Etat n'investit pas, l'adaptation au changement climatique restera un vœu pieux.

Francky précise que les friches industrielles sont répertoriées.

Les gens ont de plus en plus conscience de changer la façon de construire et d'habiter, mais il faut impérativement réorienter les circuits de financement, car réhabiliter, rénover ou reconstruire coûte cher.

Le développement de la production d'énergie photovoltaïque est souhaitable, en privilégiant des implantations en toiture plutôt qu'au sol.

Sur LEADER, Christine Robin explique qu'il faut ouvrir largement les appels à projet au départ, puis refermer au fur et à mesure que les projets arrivent, et faire le tri.

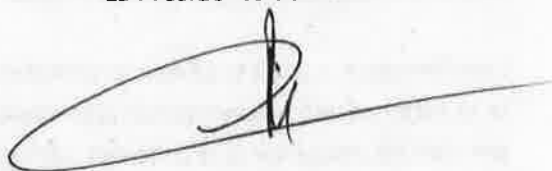
Charnay-lès-Mâcon le

Le Président du conseil de développement



Robert MARTIN

La Présidente du PETR



Christine ROBIN